



**MAISON FAMILIALE RURALE**  
**3 Avenue Monmoine - 17160 MATHA**  
**Tél 05 46 58 58 33 - Fax 05 46 58 78 04**  
**E.Mail : mfr.matha@mfr.asso.fr**

# **CONTRAT DE LOCATION**

Entre les soussignés :

**MAISON FAMILIALE RURALE** sise 3 Avenue Monmoine 17160 MATHA,  
représentée par son **Président Mr GROLAUD Alain**, ci-après nommé par le bailleur,  
d'une part,

et,

d'autre part,

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1 : DESIGNATION DES LIEUX ET PERIODE D'ACCUEIL**

Le propriétaire met à disposition du groupe le parc et l'ensemble des locaux prévu à la formule choisie à l'exclusion :

- . des bureaux administratifs qui seront utilisés par la MFR
- . de la salle informatique

Les locaux sont agréés jeunesse et sport (numéro d'agrément Jeunesse et Sport 017 224 0001).

Le période de location s'étale du / / 2016 à .....h..... au / / 2016 à .....h.....

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS GENERALES de LOCATION**

Un état des lieux (où seront inscrites des dégradations constatées) sera effectué en début et en fin de chaque séjour.

Le coût énergétique pourra être directement facturé au locataire par notre fournisseur au prorata des consommations faites pendant le séjour et au tarif en vigueur (remplissage de la cuve fuel par notre fournisseur en début et fin de séjour), sauf pour la formule 4 «WEEK END».

Les charges d'eau et d'électricité ne sont pas comprises dans le prix de la location inscrit à l'article 3 (facturation en fin de séjour) sauf pour la formule 4 «WEEK END»..

Le gaz est compris dans le prix de la location inscrit à l'article 3.

Une caution de 1 500 € sera demandée avant l'entrée du groupe pour garantir les éventuelles dégradations au cours du séjour et les défauts de paiement. Cette caution n'est pas encaissée si la location se déroule normalement.

Le matériel et les locaux seront laissés propres après le départ du groupe et remis dans les dispositions où le locataire les a trouvés. Dans le cas contraire, il sera facturé leur remise en état au prix neuf.

Le Locataire sera en capacité de fournir une assurance responsabilité civile locataire et assurance des locaux, pour la période louée

**☞ Les animaux ne sont pas autorisés dans la MFR (parties intérieures et extérieures)**

**ARTICLE 3 : PRIX DE LA LOCATION et REGLEMENT****TARIF 2016****□ FORMULE 1 : GESTION LIBRE PETIT GROUPE [10;25 personnes], Chambres 105 à 112**

↳ Forfait groupe 308€/nuitée x ..... nuitée = ..... €

↳ Forfait cuisine 108 €/semaine entamée x ..... Semaine = ..... €

TOTAL TTC.....

€

+ Charge de fluides (eau, électricité, fioul : non comprise à évaluer selon consommation à environ 1€/j/pers) + Taxe de séjour

**ou □ FORMULE 2 : GESTION LIBRE GROUPE MOYEN [25;40 personnes], Chambres 102 à 113**

↳ Forfait groupe 410€/nuitée x ..... nuitées = ..... €

↳ Forfait cuisine 108 €/semaine entamée x .....2..... Semaine(s) = ..... €

TOTAL TTC.....

€

+ Charge de fluides (eau, électricité, fuel : non comprise à évaluer selon consommation à environ 1€/j/pers) + Taxe de séjour

**ou □ FORMULE 3 : GESTION LIBRE GRAND GROUPE [40;65 personnes] toutes les chambres**

↳ Forfait groupe 512 €/nuitée x ..... nuitées = ..... €

↳ Forfait cuisine 108 €/semaine entamée x ..... Semaine(s) = ..... €

TOTAL TTC.....

€

+ Charge de fluides (eau, électricité, fuel : non comprise à évaluer selon consommation à environ 1€/j/pers) + Taxe de séjour

**ou □ FORMULE 4 : WEEK-END (base 25 personnes et plus). Chambre ouverte selon le nombre prévu.**

Chambre N° :

.....

↳ 13,50 € (charges de fluides incluses) x ... personnes (mini 25) x .... Nuitée(s) = ..... €

↳ Forfait cuisine 108 €/semaine entamée x ..... Semaine(s) = ..... €

Formule forfait pour le personne

TOTAL TTC.....

€

**Ou****□ FORMULE 5 : PENSION COMPLETE (à soumettre pour étude)**

TOTAL GENERAL TTC.....

€

**\* Conditions de règlement**

✦ Versement d'une caution de 1 500 € avant l'entrée du groupe (non encaissée)

✦ 30 % d'acompte à la réservation soit ...A\*30%..... €

✦ 70 % versés à l'arrivée du groupe soit...A\*70%..... €

Pour les formules 1, 2 et 3 les charges des fluides seront facturées en fin de séjour (eau, électricité, fuel).

En cas d'annulation de la location, les sommes versées resteront acquises à l'association MFR MATHA.

Fait à ...Matha..... le  
en 2 exemplaires

2016

OFFR VALABLE 1MOIS

**Pour la MFR MATHA,****Le Président, Mr. GROLAUD****ou son délégué le Directeur Patrick BONNEAU****Pour le groupe locataire,***(signature, précédée de "Lu et approuvé")*